

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Absents : Noël PEREIRA DA CUNHA

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_037 - Objet : Budget annexe - Approbation du budget primitif 2022

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-35 POUR ERREUR D'ECRITURE

Le projet de Budget Primitif 2022 du budget annexe des thermes de Cauterets s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **2 205 603 €**.

Sur proposition du président et suite à une présentation détaillée, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents

DECIDE

- d'approuver et de signer le budget primitif principal 2022, s'élevant à :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Dépenses	1 087 208	1 123 395	2 210 603
Recettes	1 087 208	1 123 395	2 210 603

- d'autoriser le président à engager son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2022 065-256501321-20220405-2022_037-DE

Le Président
Pierre CAPOU

Cafou

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2022
065-256501321-20220405-2022_037-DE